

Paris, le 22 février 2015

TRANSFERT DE COMPETENCES DE LA
PREFECTURE DE POLICE VERS
LA MAIRIE DE PARIS :
Point sur la DTPP

Vous avez été nombreux à découvrir dans les médias le projet de réforme du statut de la Ville de Paris prévoyant notamment le transfert de certaines compétences de la Préfecture de Police de Paris vers la Mairie de Paris.

Ce souhait a fait l'objet d'un vœu au Conseil de Paris du 15 février 2016 dernier. Celui-ci est bien entendu disponible à notre permanence sur simple demande.

Dans la foulée, une réunion réunissant les syndicats de la Préfecture de Police, les représentants de la Préfecture de Police et des représentants de la Mairie de Paris, a été organisée le jeudi 18 février dernier.

Cette réunion a été l'occasion pour nos autorités de présenter le contour de cette réforme et notamment la liste des compétences faisant l'objet d'une demande de transfert. Ces compétences sont les suivantes :

- **lutte contre l'habitat indigne et insalubre ;**
- **lutte contre les nuisances sonores et olfactives d'origine professionnelles ;**
- **affaires mortuaires ;**
- **police des baignades ;**
- **réglementations des manifestations de voie publique à caractère festif, sportif ou culturel hors cas des manifestations itinérantes ;**
- **débits de boisson ;**
- **police animale.**

Ce transfert doit faire l'objet d'une loi. Dans ce cadre, Mme. HIDALGO, Maire de Paris, et Mr. VALLS, Premier Ministre, doivent se rencontrer la semaine du 22 février.

Nous devrions ainsi être de nouveau approchés pour avoir plus d'éléments de calendrier cette rencontre passée.

Pour ce qui est de la CGT, nous avons fait part de notre grande inquiétude quant à l'avenir des personnels concernés. Alors même que la Ville de Paris est engagée dans sa mutation vers la Grande Métropole, que les collectivités sont étranglées financièrement par la baisse des dotations de l'Etat, comment pourrions-nous en toute responsabilité nous contenter d'une discussion autour des primes, du statut, des lieux de travail...

Avant d'entrer dans ces discussions, nous souhaitons avoir des garanties sur le maintien du Statut des administrations parisiennes, de nos missions, des lieux d'implantation des sites dans le cadre du Grand Paris.

Bien entendu nous vous tiendrons informés au fur et à mesure des informations. Pour nous les choses sont claires, aucun agent ne doit être pénalisé par cette réforme dont nous ne sommes en rien responsables. Il s'agit de choix politiques. Ils doivent être assumés !!!!!